



**DÉCLARATION COMMUNE
PORTANT SUR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET L'ÉCHANGE D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE**

ENTRE

LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

En novembre 2003, les présidents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE) et de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) convenaient de la pertinence pour les trois organisations d'établir une coopération basée sur le partage des connaissances et l'échange d'expertise dans les domaines de l'accès à l'information, des modes de consultation publique et du développement durable.

Un projet formel de coopération a été présenté à la 60^e Commission permanente de coopération franco-québécoise dans une perspective de perfectionnement des méthodes des trois organismes et fut retenu pour la programmation biennale 2005-2006. Dans le cadre de ce projet et au cours de cette période, des missions d'échange ont été réalisées tant au Québec qu'en France et une fenêtre Internet commune a été mise en œuvre.

Depuis, le BAPE, la CNCE et la CNDP ont maintenu au fil du temps leurs échanges parce qu'ils ont la volonté partagée d'accroître la culture collective du débat public auprès des citoyens et des grands décideurs et qu'ils sont confrontés à des défis communs, tels que ceux liés à certains enjeux environnementaux et, à la gouvernance et afin que la consultation du public serve d'outil aux décideurs dans leur responsabilité d'assurer le développement durable du territoire et permette au public de participer à la décision.

La présente déclaration vise à consolider les liens existants basés sur l'esprit de coopération et à poursuivre dans cette volonté commune de partage de connaissances et d'expertise afin de contribuer à l'évolution et à l'enrichissement des dispositifs de participation du public au Québec comme en France.

À titre de partenaires stratégiques, les présidents des trois organismes conviennent qu'il y a lieu d'établir un processus d'échange permettant de dégager des sujets d'intérêt partagé pour être approfondis, de cibler les actions conséquentes à réaliser et de mettre en commun les réflexions, les connaissances, l'expérience et les expertises ainsi développées. Les présidents des trois organismes conviennent, en plus de communications régulières entre leurs organisations, de la pertinence de tenir une rencontre pour faire le point sur la coopération une fois tous les deux ans.

Signée à BORDEAUX, le 26 mai 2011, en triple exemplaire :

PIERRE RENAUD
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, Québec (Canada) G1R 6A6

JACQUES BRETON
Président
Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs
3, rue Jean-Bauhin 25 200, Montbeliard (France)

PHILIPPE DESLANDES
Président
Commission Nationale du Débat Public
20, avenue de Ségur 75007, Paris (France)